

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n°2022/233

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 47 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est également transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 septembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	M. DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice - M. SOLMAZ Kénan
BOUGE CHAMBALUD	M. ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mme FAVRE PETIT MERMET Patricia
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert - M. PEY René - Mme BONNET Josette - M. ROUSVOAL Marc - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - M. CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - M. RULLIERE Claude - Mme CHOUCANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mr PEY René – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kenan

EXCUSES : Mme CLARET Nelly – Mr FLAMANT Yann - Mme GRANGEOT Christelle – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Voirie : Conventions de groupement de commande Rue des Mourines– Commune Péage de Roussillon

Monsieur le Conseiller délégué à la voirie expose que les conventions dont il est question dans le présent point, ont pour objet la réalisation de travaux commune du Péage de Roussillon.

Le coordonnateur du groupement est la Communauté de communes EBER.

La Communauté de Communes EBER a engagé des travaux de réhabilitation des réseaux humides dans la rue des Mourines au Péage de Roussillon. Ce groupement de commandes est constitué en vue de la réalisation des travaux de réfection de voirie de la rue des Mourines et de la place Marcel Guigal / Jean Capelli au Péage-de-Roussillon.

L'opération consiste à aménager la rue des Mourines et la place Guigal/Capeli une fois l'ensemble des travaux de réfection des réseaux humides terminés.

Les travaux de voirie de l'aménagement de la Place Guigal/Capelli et rue des Mourines sont estimés à 426 201.50 € HT soit 511 441.80 € TTC

❖ EBER : 157 500 € HT soit 189 000 € TTC - (36.95 %)

Correspondant aux travaux de réfection des voiries, impactées par les travaux des réseaux humides et d'aménagement de la place.

❖ Commune de Le-Péage-de-Roussillon : 268 701.50€ HT soit 322 441.80 € TTC - (63.05 %)

Correspondant à tous les travaux d'aménagement de la place et notamment ceux liés à l'embellissement, béton désactivé, mobiliers urbains, bordures pierre, etc....

❖ Le montant des études et mission de maîtrise d'œuvre : 23 240 € HT soit 27 888 € TTC

Réparti comme suit :

EBER (36.95%) : 8 587.18 € HT soit 10 304.62 € TTC

PEAGE (63.05%) : 14 652.82 € HT soit 17 583.38 € TTC

TOTAL ETUDES ET TRAVAUX :

EBER (36.95%) : 166 087.18 € HT / 199 304.62 € TTC

PEAGE (63.05%) : 283 354.32 € HT / 340 025.18 € TTC

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code des marchés publics,

Considérant la réalisation de travaux des réseaux humides Rue des Mourines sur la Commune du Péage de Roussillon,

Considérant que la Commune du Péage de Roussillon souhaite profiter de ces travaux pour effectuer des travaux d'aménagement de la place Guigal/Capeli,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes, dont EBER sera coordonnateur du groupement,

AUTORISE le financement des dépenses à la charge d'EBER,

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD